

DURÉE

20,00000 jours (soit 160 heures)

PRIX

5 300 € par participant

Soit 6 360 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne intervenant sur les bâtiments en phase construction ou entretien ou gestion*.

Toute personne de formation juridique ou non souhaitant s'initier au suivi de l'expertise*.

*minimum 5 ans d'expérience dans une ou plusieurs spécialités

- Candidat Expert de justice

- Gestionnaire de sinistres assurances

- Agent d'assurances

- Candidat expert d'assurances

- Responsable contentieux d'une entreprise de bâtiment

- Avocat non spécialisé en bâtiment

- Artisan et chef d'entreprise du bâtiment

- Architectes : Éligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016

**OBJECTIFS**

- Identifier les différents modes d'expertise
- Comprendre l'objectif de la mission confiée
- Concevoir une méthode d'expertise appropriée en fonction des objectifs
- Organiser et conduire une réunion d'expertise
- Rechercher les origines des pathologies TCE récurrentes
- Connaître les ressources documentaires utiles aux investigations
- Identifier les acteurs concernés par l'expertise
- Effectuer un examen critique des données fournies et des actions menées
- Formuler un avis circonstancié sur la nature des pathologies et sur les responsabilités
- Concevoir le produit de l'expertise
- Déterminer les facteurs de risques de l'expertise et les conséquences pour l'expert

**PROGRAMME**

- Les fondamentaux en droit de l'immobilier utiles à l'expert - 1 jour
- Les fondamentaux en droit de l'urbanisme utiles à l'expert - 1 jour
- Les fondamentaux en droit de la construction utiles à l'expert - 1 jour
- Réception de travaux - 1 jour
- Assurances en construction et habitat - 2 jours
- Pathologie de la construction - 5 jours
- Les expertises d'assurance en bâtiment - 1 jour
- Les modes d'expertise amiable en bâtiment - 1 jour



- Principes directeurs d'un procès et des règles de procédure - 1 jour
- L'expertise de justice civile en bâtiment - 1 jour
- Chronologie et processus des opérations d'expertise - 1 jour
- Réunion d'expertise - 1 jour
- Chiffrages en expertise - 1 jour
- Rédaction d'un rapport d'expertise - 1 jour
- Evaluation et mise en situation professionnelles - 1 jour

Formacodes : 22254- 22206- 22273 - 41006 - 42101 -22237-22278



VALIDATION

Formation également dispensée **en mixte (E-learning et visioconférences avec un formateur) ou à distance (E-learning)**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**

Sous réserve d'assiduité en formation et de réussite aux évaluations, le stagiaire recevra :

> une attestation de fin de formation

En savoir plus...

